

ORIENTATIONS ET PROGRAMMATION 2025-2026 UTILISATION DE LA PART CVEC DU CROUS BFC

Pour vote au CA de juillet 2025

La contribution vie étudiante et de campus a pour objectif d'améliorer les conditions de vie de tous les étudiants. Le Crous Bourgogne-Franche-Comté, dans une politique volontariste de coordination, travaille en collaboration avec les acteurs du territoire pour orienter les dépenses CVEC.

Plusieurs instances ont été mises en place pour répondre aux besoins locaux des sites universitaires répartis en Bourgogne-Franche-Comté.

Cette comitologie a pour objectifs de réunir les acteurs à différentes échelles du territoire, d'instaurer une forme de coordination, de valoriser les actions existantes, d'encourager les initiatives et mutualisation et de définir une stratégie commune.

Un règlement d'intervention, disponible sur le site Internet du Crous BFC, permet d'encadrer les dispositifs et dépenses possibles.

1-Utilisation de la part CVEC-Crous BFC

La part CVEC du Crous Bourgogne-Franche-Comté était de 717 430.04€ pour la campagne 2023-2024 (montant définitif pour 2024-2025 en attente de confirmation-juillet 2025).

Les étudiants sont les destinataires exclusifs des actions financées par la CVEC, portés par différents acteurs en lien avec leurs attentes.

a/Financement d'actions portées directement pour les associations étudiantes

Le dispositif Culture-actionS-CVEC est financé intégralement par la CVEC. Il propose un accompagnement au montage de projet aux étudiants et associations étudiants qui souhaitent mener un événement ou une action sur l'ensemble des thématiques vie étudiante.

Enveloppe : entre 150 000€ et 200 000€ / an

b/Financement d'actions portées par les acteurs de la vie étudiante

Un appel à projet est proposé par le Crous BFC à l'ensemble des acteurs des sites universitaires de Bourgogne-Franche-Comté (établissements d'enseignement supérieur bénéficiaire CVEC, établissements non bénéficiaire CVEC, collectivités, associations, autre organisme...) portant des actions à destination des étudiants.

Enveloppe = entre 100 000€ et 150 000€ / an

c/Financement d'actions portées par les services internes du Crous

L'ensemble des services du Crous réalisent des actions d'amélioration des conditions de vie des étudiants : DVE (culture, emploi étudiant, vie campus...), politique de site, hébergement, développement durable, service social, patrimoine, communication, restauration...

Les besoins étudiants sont sollicités par l'intermédiaire de concertation ou lors d'évènements/actions à destination des étudiants. Les services du Crous portent donc des actions en lien direct avec les besoins remontés par les étudiants.

Ces actions peuvent être cofinancées par des subventions extérieures (Région, collectivités, autres...).

Enveloppe = entre 400 000€ et 1 500 000€ / an*

**des reliquats CVEC non consommés N-1 viennent s'ajouter à l'enveloppe théorique N (report de projets, non réalisation...).*

d/Financement d'actions impulsées en cours d'année par les instances locales, régionales ou nationales

Enveloppe = entre 10 000€ et 50 000€ / an

2-Comitologie

Comités de site

Membres : représentants du Crous, du Rectorat, de la Région, des villes et collectivités, des établissements ESR (bénéficiaires et non bénéficiaires de la CVEC) et des représentants étudiants (Crous + établissements)

Fréquence et localisation : 2 fois par an sur chaque site universitaire de Besançon, Dijon, Belfort-Montbéliard, Nevers et Le Creusot (soit au minimum 10 rencontres/an).

Rôle : impulser et mettre en œuvre une stratégie locale d'amélioration des conditions de vie des étudiants. La CVEC est systématiquement un point à l'ordre du jour. Le comité de site d'automne est considéré comme une commission CVEC Crous locale. Des GT peuvent émaner de ces comités de site pour travailler sur une thématique particulière.

Commission CVEC Régionale

Membres : tous les étudiants élus au CA du Crous, étudiants représentants des établissements, représentants du Crous, du Rectorat, de la Région, des établissements bénéficiaires ou non d'un reversement CVEC.

Fréquence et localisation : 1 fois par an à l'échelle régionale.

Rôle : valider le bilan N-1 et perspectives N+1.

Commission CVEC interne Crous

Membres : vice-président étudiant Crous, représentants du Crous : direction, directions de sites, politique de site, DVE, budget, hébergement, restauration, communication.

Fréquence et localisation : 1 fois par an à l'échelle régionale.

Rôle : valider les financements pour les projets portés par les services du Crous

Commission Culture-actionS/CVEC

Membres : vice-président étudiant Crous, représentants étudiants, acteurs locaux représentants les établissements et collectivités, représentants du Crous : direction, service culturel, DVE, politique de site.

Fréquence et localisation : 2 fois par an à l'échelle régionale.

Rôle : valider les financements pour les projets portés par les associations étudiantes

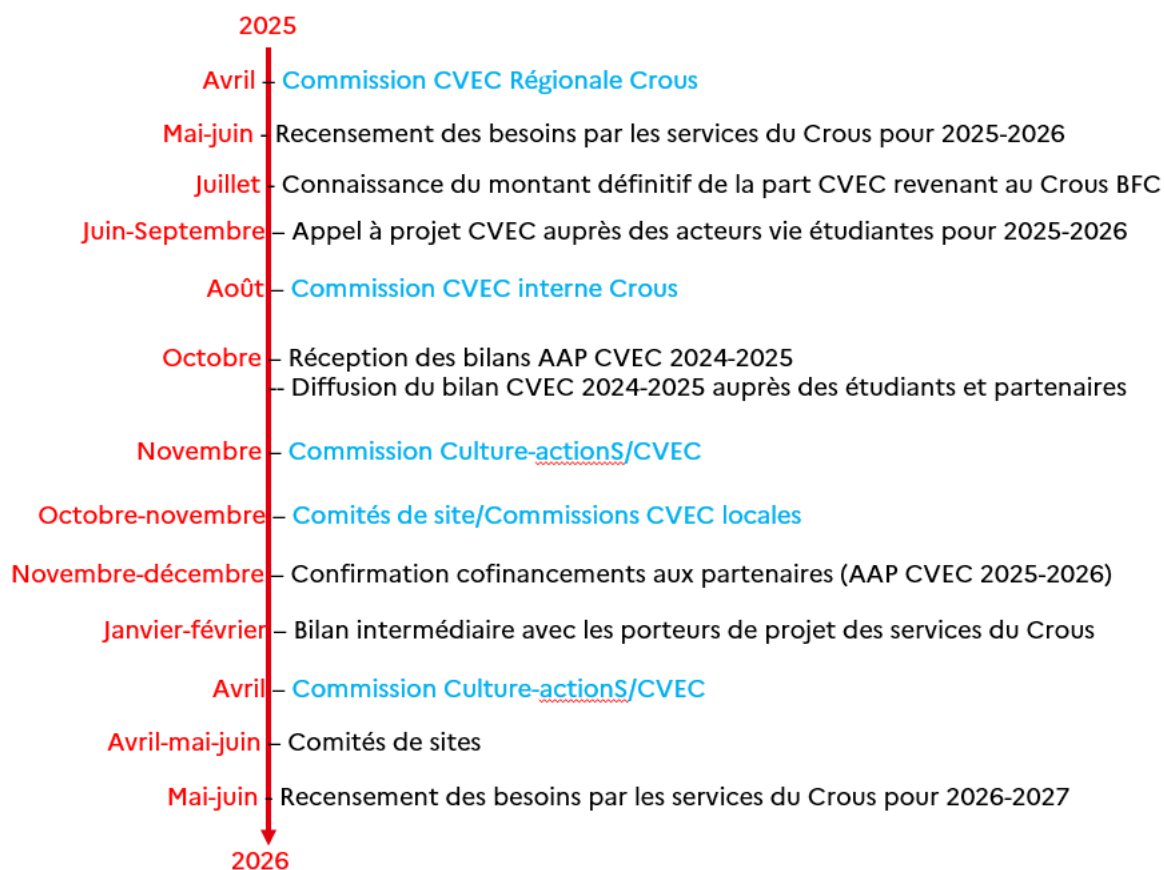
Point d'étape consommation CVEC

Membres : entre la sous-direction politique de site et les porteurs de projet.

Fréquence et localisation : en individuel (ou pour un service), sur la période de janvier-février, à renouveler en avril si nécessaire.

Rôle : réaliser un point sur les consommations engagées, évaluer les nouveaux besoins ou estimer les non-consommations, réajuster les montants attribués, proposer des réorientations de financement

3-Rétro-planning pour l'année universitaire 2025-2026



4-Orientations et perspectives

La commission régionale CVEC 2025, pilotée par le Crous et la Région Académique a permis de définir 2 principaux objectifs communs et partagés avec l'ensemble des acteurs. Des indicateurs ont été proposés pour faciliter l'évaluation.

Poursuivre les projets multi-partenariaux

La CVEC permet aux établissements bénéficiaires de disposer d'enveloppe financière pour développer des actions à destination des étudiants. D'autres organismes, notamment les collectivités, disposent également de moyen financier fléchés pour les étudiants. La mise en commun de ces montants permet la mise en place d'actions d'envergure à grande échelle.

Selon l'enquête Ministérielle CVEC 2024, les thématiques de la Santé et de la Culture sont celles le moins financées par la CVEC par les établissements bénéficiaires en Bourgogne-Franche-Comté (source : RABFC). Les établissements s'efforceront également à financer plus d'actions sur ces thématiques.

Proposer une communication CVEC à l'échelle régionale avec l'ensemble des établissements, notamment auprès de certains public (CPGE, formations para-médicales...)

La communication auprès des étudiants est primordiale.

Logo « financé par la CVEC » doit apparaître sur les supports de communication et les réalisations financés par la CVEC.

Un « bilan CVEC » est diffusé auprès des étudiants pour valoriser les actions financées par la CVEC-Crous et rappeler les dispositifs dont ils peuvent bénéficier.

Une expérimentation de campagne mutualisée CVEC a été testé en novembre 2023 avec les établissements bénéficiaires de la région BFC. Sur la base du bilan réalisé, une communication commune sera relancée en novembre 2025 :

-capsules vidéos (pilotage RABFC)

-campagne communication mutualisée (portage à définir)

-bilan commun de l'usage de la CVEC) l'échelle régionale pour les étudiants (portage à définir)

